

Acte du 14/07 — non transmis

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **L'agent ne dit pas que cet acte est illégal.** Il constate une transmission absente, et cette absence a une conséquence de calendrier, pas de légalité.

Élément	Valeur	Source
Acte pris le	14/07/2026	L'acte lui-même
Signé	Oui	L'acte
Appliqué depuis	14/07/2026	Dossier d'exécution
Trace de transmission	Aucune	Registre des transmissions
Accusé de réception	Aucun	Boîte des accusés
Point de départ du délai de deux mois	Non intervenu	Art. L2131-6 CGCT

La règle citée, et son unique référence

Le représentant de l'État dans le département défère au tribunal administratif les actes qu'il estime contraires à la légalité **dans les deux mois suivant leur transmission.**

Article L2131-6 du code général des collectivités territoriales. C'est la seule référence de droit citée dans tout ce démonstrateur ; tout le reste est tiré des actes et des courriers de la collectivité.

Sans transmission, il n'y a pas de point de départ. L'acte reste ouvert au-delà de ce que la collectivité imagine, et cette situation dure aussi longtemps que personne ne s'en aperçoit.

Ce qui est préparé

Élément	État
L'acte	Prêt
Le bordereau	Prêt
Liste des pièces des transmissions comparables	Fournie
Transmission	Non effectuée — elle appartient au secrétariat général

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.